

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Cahors, le 28 janvier 2022

Les électeurs de Camboulit, Goujounac et Vire-sur-Lot appelés à élire une partie des conseillers municipaux

À la suite de la démission de plusieurs conseillers municipaux dans les communes de Camboulit et Vire-sur-Lot, et du décès du maire de Goujounac, **le préfet, en application du code électoral, a décidé d'organiser des élections municipales partielles**, afin d'élire cinq conseillers municipaux à Camboulit et Vire-sur-Lot, et un conseiller municipal à Goujounac.

Le premier tour de ces élections municipales aura lieu le dimanche 6 mars, dans chacune des communes. Le deuxième tour, si besoin est, se tiendra le dimanche 13 mars.

Les arrêtés préfectoraux portant convocation des électeurs sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Lot : <http://www.lot.gouv.fr/elections-municipales-r3889.html>.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État